



## vice caché ou pas sur mon véhicule ?

Par **celest03**, le **26/07/2011** à **10:22**

Bonjour,

Nous avons achetés un scénic II de 2004 à 152000 km pour 5200 € le 1er juin. Ce véhicule nous convenait, puis nous le 10 juillet, elle a surchauffée donc arrêt immédiat, nous avons fait appel à notre assistance qui a conduit le véhicule chez renault. Il nous informe que le fil du ventilateur du radiateur est sectionné, qu'il y a un bruit suspect au niveau interne du moteur qui peut conduire à la casse de celui-ci à court ou moyen terme. Je lui demande si ce problème est lié à la surchauffe et me dit non, que ce problème n'est pas nouveau et qu'il était existant avant la vente. Il me répare le fil, je reprends mon véhicule et le lendemain, je constate une perte de puissance en montée jusqu'à ce que je ne puisse plus monter, donc je m'arrête et téléphone à renault qui m'envoie un mécano, celui-ci me fait redémarrer la voiture et la nous constatons une fumée blanche qui sort du pot et du moteur et la il me dit que c'est le turbo qui est hs. Alors avec tout cela, je voudrais savoir si il peut s'agir de vices cachés ou pas. Merci pour votre aide.

Par **fra**, le **26/07/2011** à **10:53**

Bonjour,

Le sujet est délicat. En effet, si vous ressentez une forte perte de puissance et que vous constatez un importante fumée blanche à l'échappement, il s'agit soit du joint de culasse qui a craqué, soit du turbocompresseur qui a cassé. En tout état de cause, votre moteur en a pris un sérieux coup, dans les deux cas, car vous dites que vous n'arriviez plus à monter une pente, d'où une éventualité de serrage qui vous condamnerait à remplacer l'ensemble du groupe moto-propulseur !

En premier lieu, avez vous fait l'acquisition de cette voiture chez un garagiste ?

Cette défaillance peut-elle être considérée comme un vice caché ?

Effectivement, vous ne pouviez pas savoir ce qui se passait dans le moteur. Si l'achat a été effectué chez un professionnel, [fluo]il vous doit, normalement, une garantie de trois mois et vous êtes encore dans le délai[/fluo], mais s'il s'agit d'un particulier, vous devriez lui envoyer une LRAR pour lui faire part de cette grosse défaillance et s'il ne veut rien savoir, il faudra aller plus loin. Néanmoins, la jurisprudence, en la matière, tient compte de l'âge et du kilométrage du véhicule et, dans votre cas, vous êtes à la limite car 152.000 kms pour un turbocompresseur commence à être important.

Par **celest03**, le **26/07/2011** à **11:30**

Merci pour la réponse rapide, je l'ai acheté à une particulière, à qui j'ai envoyé une lettre AR, elle m'appelle dès sa réception pour me dire qu'elle n'était pas au courant, je lui explique le principe du vice caché et me dit qu'elle veut bien me rembourser la voiture, mais n'a plus l'argent car elle a remboursé le prêt de la voiture et c'est acheté une clio à 1500 €. Elle devait me rappeler ce W.E après avoir récolté la somme dans son entourage et me propose de reprendre sa clio. Ma première réaction après lui avoir dit que je ne voulais pas de sa clio est, qu'elle était au courant du problème sachant que si ça lui arrivait cela lui coûterait 2000€ de turbo et 5000€ de moteur, elle a gardé la voiture seulement 1 an. Je peux me tromper sur cette constatation mais voilà, j'ai un doute. Donc, son dernier délai est mercredi 27 juillet et par la suite je mandate un expert. Je veux seulement être sûr de pouvoir justifier d'un vice caché

Par **fra**, le **26/07/2011** à **15:34**

De toutes les manières, si vous décidez d'aller plus loin, vous aurez besoin d'une expertise. La voiture vaut, peut-être, le coup d'être réparée, si la caisse est propre, mais 2.000 euros pour un turbocompresseur, cela me paraît cher.

Par **razor2**, le **26/07/2011** à **18:46**

Bonjour FRA, un professionnel n'a aucune obligation de fournir en vendant un véhicule d'occasion, une garantie contractuelle de 3 mois.  
Les seules garanties "légales" sont la garantie contre les vices cachés et la garantie en conformité du bien vendu.  
Cordialement

Par **fra**, le **27/07/2011** à **09:47**

Bonjour, Razor2,

Nous avons, effectivement, débattu de cette question, antérieurement, mais je ne connais pas un professionnel de l'automobile digne de ce nom qui ne s'y soumet pas et qui l'applique en cas de pépin.

De toutes les manières, c'est un argument pour eux qui ont pour principal concurrent, comme en matière immobilière, le particulier.

En revanche, à propos de la légalité, je suis en accord avec vous.

Par **celest03**, le **27/07/2011** à **13:09**

Ce matin, j'ai essayé une nouvelle conciliation à l'amiable, elle me dit qu'elle ne pourra pas me rembourser la totalité de la voiture, elle est en congé parental seule avec 3 enfants et vient d'acheter une maison..., qu'elle n'a pas de moyen du tout. Elle veut bien me rembourser une partie du turbo mais ne peut pas faire plus. De mon côté, le garagiste renault veut bien me changer le turbo mais mon problème moteur sera toujours existant, il me certifie qu'il était existant avant la vente et me conseille vivement de prendre un expert pour en justifier. Je n'ai pas d'assistance juridique avec mon assurance, depuis j'y ai souscrits mais après les faits. Peut-on vraiment compter sur le site problèmauto ? Sont-ils efficaces ? Quelqu'un a t'il eu recourt à leurs services ? Je suis vraiment dans l'impasse, je ne sais plus quoi faire car je me dis que si je gagne et que la vendeuse ne peut rien payer qu'en est-il ?

Merci

Par **fra**, le **27/07/2011** à **13:41**

Bonjour,

Vous êtes en face de deux problèmes distincts.

En premier lieu, il semble que vous êtes en relation avec une personne désargentée, à moins qu'elle ne vous raconte des histoires, et, après l'expertise qui va s'imposer, même si vous allez en Justice et que vous ayez gain de cause, vous serez opposé à sa probable insolvabilité ! A cet égard, il est, néanmoins, surprenant de constater qu'une personne sans moyens puisse acquérir une maison ??

En second lieu, il existe un problème mécanique, sur la voiture. Si c'est bien le turbocompresseur qui a cassé, et en fonction du déroulement des événements que vous avez rapportés, il est, malheureusement probable que le moteur ait été endommagé, également. La voiture a chauffé, donc la culasse, qui "supporte" la pression du turbo, a dû souffrir, aussi. IL est inutile de remplacer cette pièce si, peu de temps après, le moteur rend l'âme. Il faudrait qu'un spécialiste se prononce sur l'état du bloc motopropulseur avant d'engager des réparations.